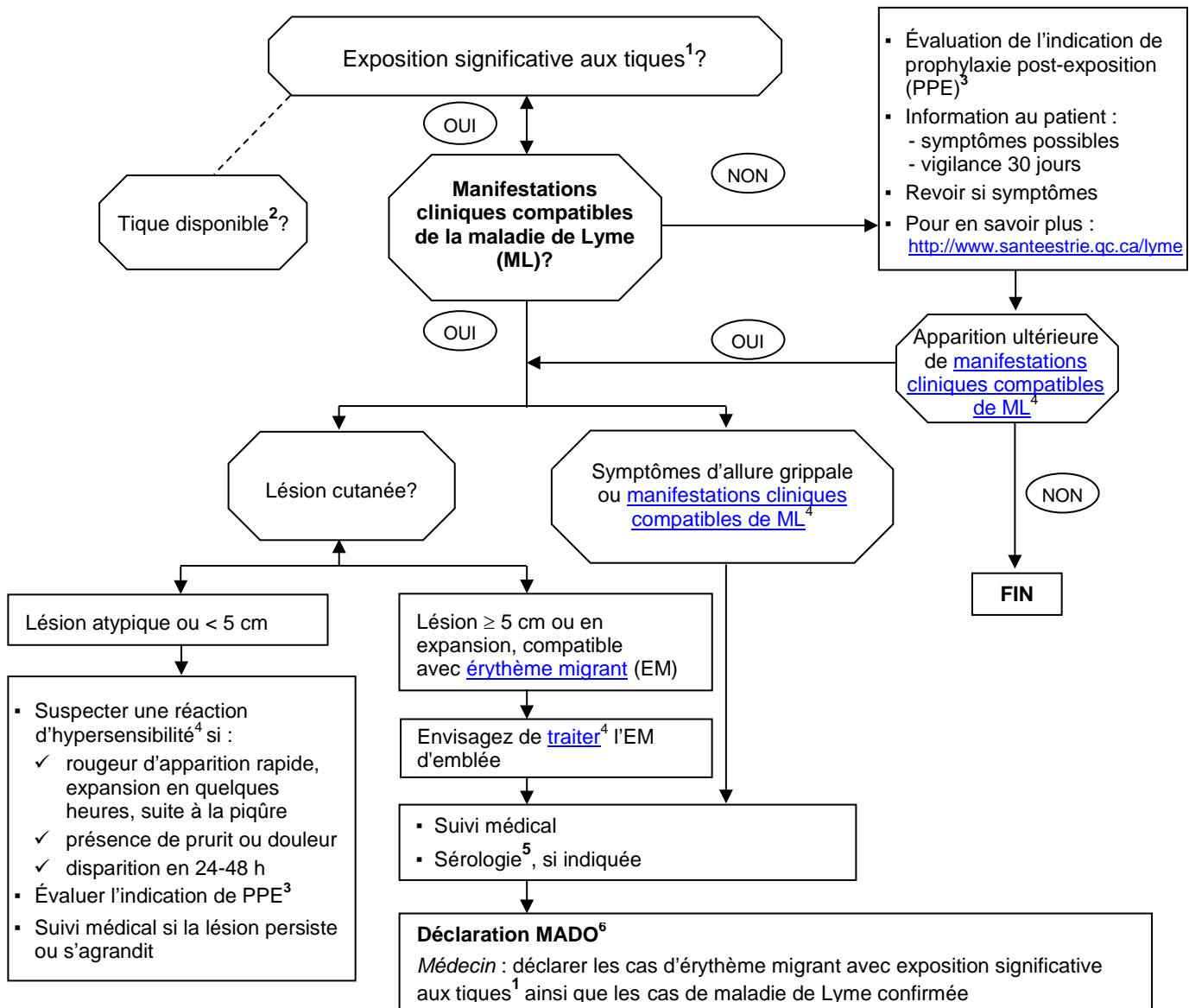


AIDE-MÉMOIRE DE L'INFECTION PRÉCOCE CONDUITE À TENIR LORSQUE LA MALADIE DE LYME EST SUSPECTÉE



- On considère une exposition comme significative, lorsque dans les **30 jours précédant** l'apparition des symptômes, il existe une histoire :
 - de piqûre de tique avérée OU
 - d'activité à risque d'exposition aux tiques, c'est-à-dire une activité où il y a eu contact avec la végétation (boisé, sous-bois, arbustes, hautes herbes) dans une municipalité endémique (voir [zones à risque d'acquisition de la maladie – carte de l'INSPO](#)).
- L'analyse de la tique prélevée sur un patient, n'a pas d'influence sur la décision clinique. Toutefois, cette analyse est utile à des fins de surveillance épidémiologique, particulièrement lorsque la tique provient d'une municipalité considérée non endémique. Pour une demande d'analyse, utiliser le [Formulaire d'identification d'une tique](#). Voir aussi [Comment retirer une tique](#).
- Au Québec, l'antibioprophylaxie est à envisager après une piqûre de tique survenue dans certains territoires à risque de l'Estrie et de la Montérégie. Consulter le document [Prophylaxie post-exposition - Estrie-2018](#).
- Pour des informations cliniques plus détaillées : [Guide de prise en charge de la maladie de Lyme – Région 05](#).
- La sérologie est indiquée en présence :
 - d'une lésion cutanée compatible avec un EM si l'exposition aux tiques est incertaine ou si elle a eu lieu dans une municipalité non endémique.
 - de manifestations cliniques compatibles avec une infection disséminée.Si la sérologie est indiquée, prélever un premier sérum après l'apparition des symptômes. Si les résultats sérologiques sont négatifs et que la maladie de Lyme est suspectée, une seconde sérologie, effectuée de quatre à six semaines plus tard, est recommandée. Si la première sérologie est réalisée plus de six semaines après le début des symptômes, la seconde n'est pas nécessaire. Pour plus de précisions, consulter : [Sérodiagnostic de la maladie de Lyme](#).
- Pour l'Estrie, utiliser le [Formulaire de signalement](#).